LICENCE APPEAL TRIBUNAL

ANNUAL REPORT

2004 – 2005

106-02066/

Office of the Chair

Bureau du président

Licence Appeal Tribunal
12th Floor
1 St. Clair Ave West
Toronto ON M4V 1K6
Telephone: (416) 314-4260
1 800 255-2214
Fax: (416) 314-4270
(416) 314-6307
1-800-720-5292

Tribunal d'appel en matière de permis
12e étage
1 ave St. Clair ouest
Toronto (Ontario) M4V 1K6
Téléphone : (416) 314-4260
1 800 255-2214
Télécopieur : (416) 314-4270
(416) 314-6307
1 800 720-5292

Ontario

June 30, 2005

The Honourable Jim Watson
Minister
Ministry of Consumer and Business Services
35th floor
250 Yonge Street
Toronto, ON
M5B 2N5

Dear Minister:

RE: Licence Appeal Tribunal Annual Report

I am pleased to present to you the Licence Appeal Tribunal's Annual Report for the fiscal years 2004-2005.

Yours truly,

Carl F. Dombek, B.A., LL.B.
Chair

TABLE OF CONTENTS

	Page Number
Chair's Message	1
Mandate, Jurisdiction and Organization of the Licence Appeal Tribunal	3
Chair, Vice-Chairs and Members of the Licence Appeal Tribunal	5
Goals and Performance	7
Accomplishments	9
Statistical Summary	11
Financial Information	14

CHAIR'S MESSAGE

"If we are striving, if we are working, if we are trying, to the best of our ability, to improve day by day, then we are in the line of our duty." Heber J. Grant

I am proud to report that the Licence Appeal Tribunal (LAT) is within our line of duty. In fact, as chair, I have never before been more proud of the work we do than I am at the conclusion of the 2004-05 fiscal year. This annual report is truly a celebration of success.

In keeping with this government's commitment to deliver cost-effective, high-quality services to the people of Ontario, the LAT not only served the public and our stakeholders in a timely, dedicated way, we streamlined processes even further, improved pre-hearing procedures and achieved even greater operational efficiency.

In 2004-05, we made numerous enhancements to our practices to ensure that parties appearing before the LAT are assured that we are a fair and courteous adjudicative agency. These improvements include a new protocol of professionalism that our vice-chairs, members and administrative employees follow when dealing with attendees throughout the hearing process. Further, to ensure that LAT proceedings are conducted in a transparent manner, I made certain that no LAT members have access to advanced copies of the parties' submissions before the scheduled hearings.

To determine how the hearing process could be further streamlined to achieve greater cost-efficiency, I decided to become more personally involved in the conduct of hearings. I discovered that some matters that usually necessitated several hearing days could be shortened or even settled earlier if mediation is offered before the scheduled hearing dates. As a result, I directed my staff to schedule a larger number of pre-hearings and assigned members with a background and expertise in mediation to conduct them. Out of 129 pre-hearings conducted, 67 led to early settlements, eliminating the need for hearings altogether. This unique approach garnered a success rate of 52 per cent!

Despite our best efforts to streamline processes, 2004-05 remained fiscally challenging. While the number of appeals decreased slightly, a larger number of complex matters were heard, thus increasing the length of certain hearings and the costs to LAT. In order to operate within our budget envelope, we successfully implemented revisions to our guidelines for per diems and expenses, thanks to our members' co-operation and commitment to achieving best results. I also assigned only one member with a legal background to hear appeals under the Child and Family Services Act, the Day Nurseries Act and the Intercountry Adoption Act, which will greatly reduce costs to the parties.

The LAT continued to play a leadership role in the tribunal community. An increased number of ministries consulted us on our best practices with a view to adopt some of them, confirming our reputation for efficiency. In 2004-05, LAT was selected as the appeal body under new legislation/regulations that will come into effect in fiscal 2005-06 and 2006-07. The LAT mandate is called upon to continue expanding in the years to come and we look forward to meeting that challenge.

LAT is such an efficient adjudicative tribunal that I had an opportunity to conduct outreach to inform outside groups on the role and mandate of the tribunal and its accomplishments. I was well received in the community and I plan to do more of this in the coming year. In order to further raise our profile, I am designing an informative and educational package to enrich my presentations.

In June 2004 I also had the opportunity to co-host the Council of Canadian Administrative Tribunals' third international conference. The theme was "Bringing Administrative Justice to the People of the World: Learning from Each Other." We certainly met our objective to bring the world's leading administrative justice practitioners together to inform our community on the latest research and thinking related to the role, procedures, practice and functions of agencies, boards and commissions. It was a successful and well-attended event in which we were able to participate, learn and inform others.

Other events included timely orientation sessions to welcome and educate several new vice-chairs and members who joined the tribunal in 2004-05. We also held our annual continuing education meeting in February 2005 for all members. Its success is reflected in a letter I received from one of newest members, who wrote, in part, "I was pleased to be able to participate in this well-planned and most relevant event. I learned a great deal from the excellent panel and the presentation on decision writing was certainly helpful to me. It was clear to me from our guest speaker, Mr. Rob Dowler's remarks that the LAT is held in very high regard." (Note: Mr. Dowler is the Assistant Deputy Minister, Policy and Consumer Protection Services Division, Ministry of Consumer and Business Services. He spoke about new government initiatives impacting on LAT.)

While new members joined us, 2004-05 also marked the final term of a number of long-term members. Sadly, two of our most dedicated members, Barbara Fraser and Charles Sandiford, passed away during the year after courageous battles with cancer. We, their staff and colleagues, will fondly remember them and continue to value their contributions to the tribunal.

I wish to commend the LAT's vice-chairs, members and administrative staff for their professionalism, hard work and commitment to justice and fairness. They consistently demonstrate the highest level of customer service standards and in a financially prudent fashion. I couldn't ask for a more conscientious group of colleagues. Together, we have achieved great performance results again in 2004-05.

Finally, in February 2005 I was advised that the Lieutenant Governor in Council has re-appointed me as chair of the LAT for a second mandate of three years, effective May 1, 2005. This new term enables me to renew my commitment to serving the public and our stakeholders with fairness, respect and sensitivity by delivering the adjudicative and administrative services in the just, responsive and cost-effective manner that is expected of us. As Jonas Salk said, "The greatest reward for doing is the opportunity to do more." I look forward to doing even more to expand and improve our robust organization.

MANDATE, JURISDICTION AND ORGANIZATION OF THE LICENCE APPEAL TRIBUNAL

Role and Function

The LAT is an independent, quasi-judicial administrative tribunal. Its mandate is to receive appeals, conduct hearings, resolve disputes and render decisions on compensation claims and licensing activities regulated by the Ministry of Consumer and Business Services, the Ministry of Transportation, the Ministry of Children and Youth Services, the Ministry of Training, Colleges and Universities and the Ministry of Municipal Affairs and Housing.

The Licence Appeal Tribunal Act, 1999 created a single tribunal beginning April 1, 2000 to assume the mandate of four predecessors: the Commercial Registration Appeal Tribunal, the Licence Suspension Appeal Board, the Private Vocational Schools Review Board and the Child and Family Services Review Board licensing jurisdiction. The tribunal hears appeals across the province. As a quasi-judicial tribunal, it is subject to the rules of natural justice and the requirements of the Statutory Powers and Procedures Act. Those appointed to the tribunal work to conduct fair, efficient and impartial hearings during which they consider all evidence presented and make a decision with written reasons based on that evidence in a manner that protects the public.

Appeals to the tribunal can be made under 22 different statutes:

- Bailiffs Act – BA
- Building Code Act – BCA
- Business Practices Act – BPA
- Cemeteries Act – CA
- Child and Family Services Act – C&FSA
- Collection Agencies Act – CAA
- Consumer Protection Act – CPA
- Consumer Reporting Act – CRA
- Day Nurseries Act – DNA
- Discriminatory Business Practices Act – DBPA
- Funeral Directors and Establishments Act – FDEA
- Highway Traffic Act – HTA
  - Section 32(12)(b)(i) – Medical (MED)
  - Section 47(1) – Medical and Commercial Vehicle Operation's Registration-Carrier (MCVOR)
  - Section 17(2),(3) – Commercial Vehicle Operation's Registration (CVOR)
  - Section 48.3(2) – Administrative Driver's Licence Suspension (ADLS)
  - Section 55.1(3) – Motor Vehicle Impoundment (MVIA)
  - Section 82.1 – Commercial Vehicle Impoundment and Suspension (CVIS)
  - Section 95(1) – Motor Vehicle Inspection Licence – Garage (GAR)
- Intercountry Adoption Act – IAA

- Loan Brokers Act – LBA
- Ministry of Consumer and Business Services Act – MCBS
- Motor Vehicle Dealers Act – MVDA
- Ontario New Homes Warranties Plan Act – ONHWPA
- Paperback and Periodical Distributors Act – PPDA
- Private Career Colleges Act – PCCA
- Real Estate and Business Brokers Act – REBBA
- Travel Industry Act – TIA
- Truck Transportation Act - TTA

Organization

The Lieutenant Governor in Council appoints all tribunal members. The chair is full-time, while the vice-chairs and members are part-time. These esteemed personnel come from all areas of Ontario and bring various backgrounds to their work. The chair is responsible for the overall operation and administration of the tribunal and provides guidance and leadership to the vice-chairs and members and direction to staff.

The tribunal is supported by staff engaged under the Public Service Act, 1999. They include the chief administrative officer and registrar, deputy registrar, administrative assistant and six hearings co-ordinators. The staff answer inquiries from applicants and members of the public and provide support to the tribunal appointees. They are responsible for the logistics in receiving appeals, scheduling hearings, preparing case-related materials, arranging hearing rooms, maintaining records and overseeing the release of decisions.

How to Contact Us

Licence Appeal Tribunal
1 St. Clair Avenue West
12th floor
Toronto, Ontario
M4V 1K6

Telephone: (416) 314-4260 or 1-800-255-2214
Fax: (416) 314-4270 or 1-800-720-5292

Website: *www.lat.gov.on.ca*

CHAIR, VICE-CHAIRS AND MEMBERS OF THE LICENCE APPEAL TRIBUNAL (2004-05)

Chair

Carl F. Dombek, B.A., LL.B.

Vice-Chairs

Thomas Dastous
Fitzpatrick, Bruce F.
Alan E. Garbe
Marjorie L. Hiley
Derek Israel
Kenneth S. Jepson
Daniel Laurin
John H. Macintosh
William M. McIntosh
Maxwell L. Rotstein
Irvin H. Sherman, Q.C.
Douglas R. Wallace
Terrence A. Wardrop, Q.C.
Jane Weary

Members

Hakam T. Abu-Zahra, M.D.
Antoine Albert Aouad, M.D.
Elizabeth Bennett-Martin
Donald Benninger
John T. Biehn, M.D.
Barbara Bjarneson
Dino P. Bottero
Victor H. Braney
Kerr W. Clark, M.D.
Patrick Graham Coffey, M.D., F.R.C.S.(C).D.
(Obs.) R.C.O.G.
John Corsi
Greg Crompton
Simon Dann
Malcolm Fealing
Kevin Flynn, M.D.
A. Barbara Fraser
Wayne M. French
Gurdev S. Gill
Graeme Goebelle
William A. Gray, M.D.

Christopher D.J. Hacio
Donald J. Harterre, M.D.
Joe Hewitt
David Hurst, M.D.
Maxim Jean-Louis
Jim Kennelly
Raymond Kolynchuk
Kenneth W. Koprowski
Terrence V. Lorette
Roy Melvin, M.D.
Nives Montano
Malcolm Montgomery
Keith Penner
Al Pilutti
André Pinard
Nick Pinto
Maurice G. Power
Kenneth S. Raven
Harjinder Sahdra
Anthony Saldanha
Charles J. Sandiford
William E. Settatree
Elizabeth Sproule
Normal William Struthers, M.D.
Philip Warren Sweetnam
Cecilia J. Tayor
David Ian Turnbull, M.D.
Bruce L. Wright

GOALS AND PERFORMANCE

The critical success goals of the Licence Appeal Tribunal are timeliness, optimum cost-efficiency, quality and consistency. At the tribunal, the key business activities that affect these goals are monitored, the results measured and improvements made as identified.

There are four phases to the operations of the tribunal – the processing of appeals, the scheduling of hearings, the holding of hearings and the rendering of decisions. Each phase has specific time lines and these vary according to the type of appeal.

The tribunal tracks its performance monthly. Statistical charts and graphs are distributed to the minister and deputy minister of those ministries that administer the statutes that come under the tribunal's jurisdiction.

Intake of Appeals

Employees have from one to three weeks to:

- Review the appeal to ensure the applicant has grounds to appeal;
- Verify that the required fee and supporting documents have been filed with the tribunal within the prescribed period;
- Send copies of the appeal to the related program area or ministry;
- Consult the program area on the number of hearing days and any witnesses required;
- Forward the completed appeal file to the hearings scheduler.

Scheduling of Hearings

The hearings scheduler has a maximum of five days to schedule matters. There are specific legal or administrative time lines to guide the timing of hearings as follows:

• Administrative Driver's Licence Suspension	15-20 days
• Orders under the Child and Family Services Act	60 days
• Commercial Vehicle Operator's Registration	60-90 days
• Commercial Vehicle Inspection Suspension	30 days
• Order under the Day Nurseries Act	60 days
• Order under the International Adoption Act	60 days
• Medical suspension	30 days
• Motor Vehicle Impoundment Orders	18-20 days
• Motor Vehicle Inspection Licence (Garage)	30-60 days
• Proposals / Decisions under various statutes administered by the Ministry of Consumer and Business Services, self-managed industries and the Ontario New Home Warranty Program	within 120 days

Holding of the Hearing

The length of the hearing depends on how much time the parties require to present evidence and make their arguments. Hearings can range from half a day to 15 days.

However, the chair has established specific time frames for the completion of hearings under a number of statutes, as authorized under section 16.2 of the Statutory Powers Procedure Act. These time frames have been set to ensure there are no delays in the process and also as a performance measure to ensure that our appeal process average turnaround time does not exceed six months.

Rendering of Decisions

The tribunal's goal is to release its decisions to the parties to a proceeding within a maximum of 30 days after the hearing. The vice-chairs and members are required to submit their draft decisions for review within 23 days following the completion of a hearing. For some of the tribunal programs there are shorter deadlines:

- Administrative Driver's Licence Suspension — 1 day
- Commercial Vehicle Impoundment and Suspension — 14-28 days
- Medical Suspension — 7 days
- Motor Vehicle Impoundments — 1-3 days
- Motor Vehicle Inspection Licence (Garage) — 14-28 days

Professional Development

A high priority is placed on professional development and training for tribunal vice-chairs, members and staff. The tribunal conducts its own orientation sessions for newly appointed vice-chairs and members on the hearing and administrative process and on writing decisions. New appointees sit as side panel members on three hearings. Working under the panel chair they learn how to conduct hearings and to write decisions for the Licence Appeal Tribunal. New vice-chairs are offered an opportunity to attend the Adjudicator Training Course sponsored by the Society of Ontario Adjudicators and Regulators. Management Board of Cabinet also has an orientation session for new appointees.

The tribunal chair attempts to hold at least two continuing education meetings a year with presentations from representatives from other tribunals, law firms and the Ministry of the Attorney General. Topics covered include the effective conduct of hearings and the writing of decisions. Representatives from areas that bring appeals to the tribunal have been invited to provide background on their industry.

Tribunal staff are encouraged to take up learning opportunities as part of their individual performance development and learning plans.

ACCOMPLISHMENTS
2004-05

Review of Business Practices Towards Greater Effectiveness and Cost-Efficiency

During fiscal 2004-05, the tribunal completed the review of all administrative processes related to preparing and releasing decisions. All administrative staff took part in this series of four meetings.

The tribunal also implemented new guidelines and made changes to a number of administrative procedures, including implementing a protocol for all members and employees to follow with hearing attendees to ensure that all parties recognize the tribunal as a fair and courteous adjudicative agency. The protocol was distributed to all the ministries and delegated administrative authorities appearing before the tribunal.

In line with the chair's commitment to achieve greater cost-efficiency, the number of panel members to hear appeals under the Child and Family Services Act, the Day Nurseries Act and the Intercountry Adoption Act was reduced from three to one. This initiative will help the parties and the tribunal reduce hearing preparation costs. The tribunal also started hearing two to three short hearings per day to address budget constraints.

The format of pre-hearings was changed after receiving constructive feedback from a number of members who conduct pre-hearings and from pre-hearing participants. A large number of pre-hearings used to proceed by telephone. Since January 2005, pre-hearings proceed in person when all the parties reside in Toronto or its vicinity. The same applies to out-of-town pre-hearings when the panel chair and the parties reside in the same location in which the pre-hearings are to take place. Pre-hearings in person are more conducive to early settlements and can better assist parties in narrowing down the issues.

The chair also put a stronger emphasis on settling matters before they proceed to hearings. To that end, the tribunal conducted 129 pre-hearings, 67 of which led to early settlements. Preparedness on the part of all the parties facilitates the discovery process and helps everyone engage in fruitful discussions and negotiations.

The tribunal employees' workload was also further streamlined when we provided our summons template to program areas to complete. Thus, the summons continue to be signed by the chair but the administrative work related to their preparation has been eliminated. As well, the hearings submissions are no longer photocopied and distributed to the panel chairs in advance of the hearings.

The tribunal implemented an interactive voice-mail system to enhance its customer service delivery. In 2004-05, the tribunal received more than 5,000 phone inquiries. The new system has effectively reduced the number of inquiries to be handled by employees by close to 50 per cent.

LAT Internal Training Initiative

On February 24, 2005, the chair held his annual continuing education meeting. A panel composed of three guest speakers representing program areas conveyed to LAT members what counsel can expect from the LAT hearing chair. The Assistant Deputy Minister of Policy and Consumer Protection Services Division, Ministry of Consumer and Business Services, talked to the participants about new government initiatives that affect LAT. In addition, a decision-writing workshop was held in the afternoon. The feedback was extremely positive and many members found the event useful and satisfying.

New On the LAT Website

To respond to the increasing volume of case briefs regularly relied upon by legal counsel appearing before the tribunal, a bench brief was made available on the tribunal's website, effective June 21, 2004. The bench brief consists of 22 important cases heard by the tribunal, the Superior Court of Justice, the Supreme Court of Canada and/or other jurisdictions. The bench brief is also available to the parties to a proceeding in the hearing room. Therefore, it is no longer necessary for counsel representing a party to provide the hearing chair with a photocopy of the said cases. This saves both time and money to all parties and the tribunal.

Outreach Initiatives

The Niagara Peninsula Children's Centre invited the chair to make a presentation on giving expert evidence. He also made a presentation on the role and mandate of the tribunal and the importance of mediation to students in the Alternative Dispute Resolution program in the School of Continuing Education, University of Toronto. These were such successful discussions that he is designing a formal presentation package for future speaking engagements intended to educate and raise the profile of the tribunal.

STATISTICAL SUMMARY

During the last three fiscal years, the tribunal has maintained the pace established in the two previous fiscal years, but some interesting trends are becoming apparent, such as the increase in the number of medical appeals. Though there were fewer appeals in 2004-05, the number of complex matters requiring several hearings days increased. Lengthy matters related mostly to appeals under the Child and Family Services Act. The decrease in the number of appeals filed before the tribunal may be due to successful negotiations between registrants/consumers and the program areas, thus eliminating the need to issue proposals and decisions.

	2002-03	2003-04	2004-05
Number of hearing requests received	564	740	635
Number of hearing days scheduled	911 days	916 days	886 days
Number of hearing days heard	322 days	373 days	380 days
Number of decisions/orders released	549	610	599
Number of pre-hearings held	95	97	129
Average length of hearing	.84 days	.79 days	.85 days
Average length of time to release decisions	12 days	14 days	15.4 days

The percentage of appeals by statute is as follows:

	2002-03	2003-04	2004-05
Bailiffs Act	1%	0%	0%
Collection Agencies Act	0%	1%	0%
Child and Family Services Act	0%	0%	2%
Day Nurseries Act	0%	0%	0%
Funeral Directors and Establishment Act			
– Claim	0%	0%	0%
– Registration	0%	0%	1%
Highway Traffic Act	45%	53%	44%
Motor Vehicle Dealers Act			
- Claim	1%	0%	0%
- Registration	18%	19%	20%
Ontario New Home Warranties Plan Act			
- Claim	17%	15%	17%
- Registration	7%	7%	6%
Private Career Colleges Act	0%	0%	0%
Real Estate & Business Brokers	1%	0%	3%
Travel Industry Act			
- Claim	4%	0%	1%
- Registration	5%	5%	4%

- Due to the rounding of percentages, the total percentage for each year may not total 100 per cent
- The total number of appeals by year for each statute is shown in the chart below. Refer back to page 3 for the full name of the statutes.

Licence Appeal Tribunal

Total # of Appeals Received - Fiscal Year 2004-2005 = 635
Breakdown by Statutes & Types of Appeals as at March 31, 2005

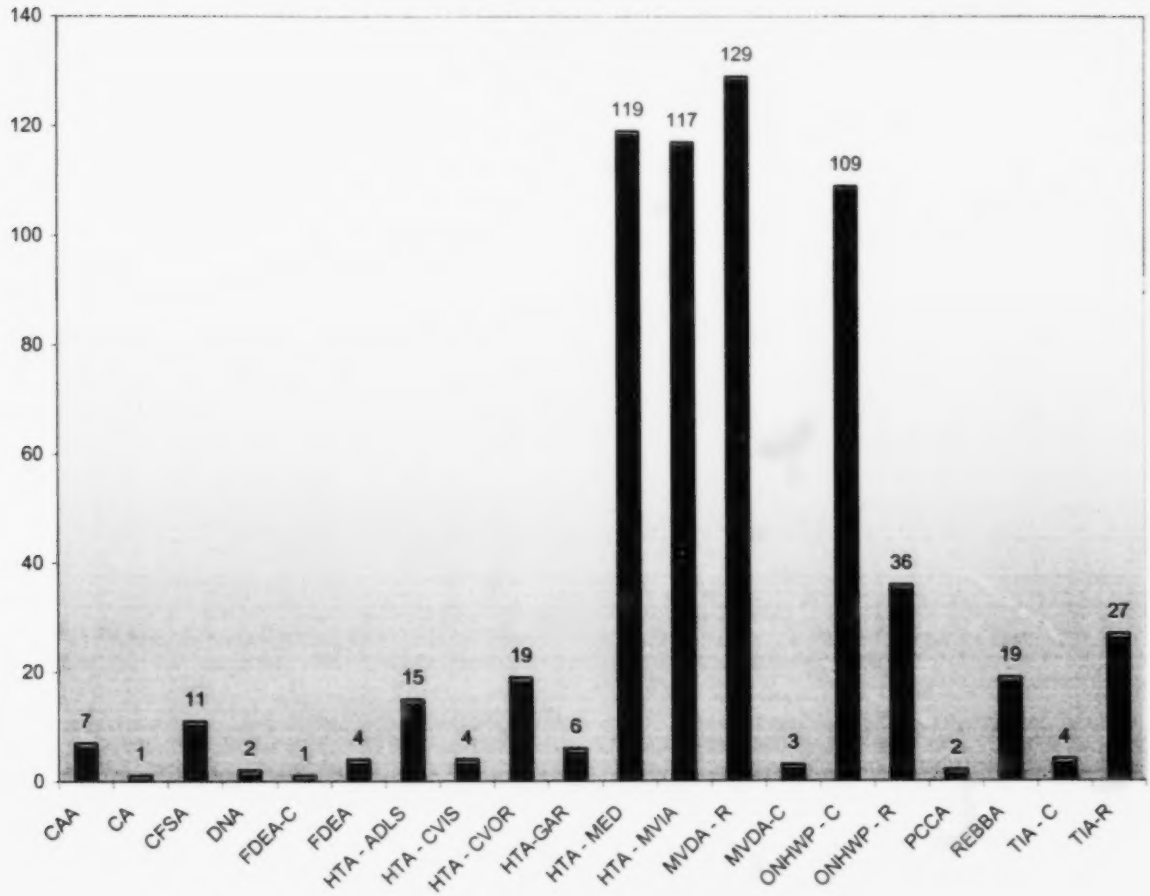

Licence Appeal Tribunal

Turnaround Time by Month
for Fiscal Year 2004-2005 as of March 31, 2005

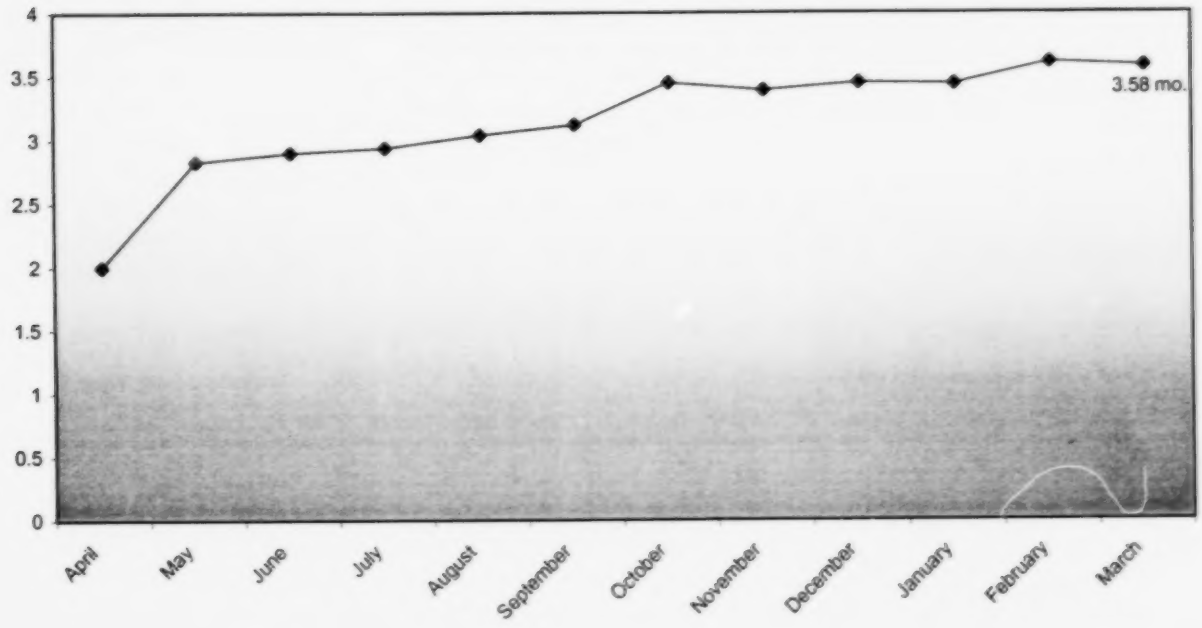

FINANCIAL INFORMATION
2003-2004

Standard Account	2003-2004 Printed Estimates	Actual Expenditures
Salaries and Wages	$ 633,800	$ 591,753
Benefits	113,600	69,856
Transport and Communications	94,200	80,731
Services	282,000	358,119
Supplies and Equipment	35,900	44,499
TOTAL	$1,159,500	$1,144,957
Revenue		$ 70,733

FINANCIAL INFORMATION
2004-2005

Standard Account	2004-2005 Printed Estimates	Actual Expenditures*
Salaries and Wages	$ 635,400	$ 626,940
Benefits	97,700	87,699
Transport and Communications	94,200	67,012
Services	536,800	573,546
Supplies and Equipment	35,900	19,697
TOTAL	$1,400,000	$1,374,894
Revenue		$ 63,705

Note:

* The actual expenditures for 2004-2005 are interim year-end actuals. The final year-end figures will be tabled in the Legislature in September.

ISSN 1499-0725

06/2005 - .200M

© Queen's Printer for Ontario, 2005

Ontario

TRIBUNAL D'APPEL EN MATIÈRE DE PERMIS

RAPPORT ANNUEL

2004 – 2005

Office of the Chair

Bureau du président

Licence Appeal Tribunal
12th Floor
1 St. Clair Ave West
Toronto ON M4V 1K6
Telephone: (416) 314-4260
1 800 255-2214
Fax: (416) 314-4270
(416) 314-6307
1-800-720-5292

Tribunal d'appel en matière de permis
12e étage
1 ave St. Clair ouest
Toronto (Ontario) M4V 1K6
Téléphone : (416) 314-4260
1 800 255-2214
Télécopieur : (416) 314-4270
(416) 314-6307
1 800 720-5292

Ontario

Toronto, le 30 juin 2005

Honorable Jim Watson
Ministre
Ministère des Services aux consommateurs et aux entreprises
35e étage
250, rue Yonge
Toronto (Ontario) M5B 2N5

Objet : Rapport annuel du Tribunal d'appel en matière de permis

Cher Ministre,

Il me fait plaisir de vous faire parvenir le rapport annuel du Tribunal en matière d'appel de permis pour l'exercice financier 2004-2005.

Cordialement,

Carl F. Dombek, B.A., LL.B.
Président

TABLE DES MATIÈRES

	Page
Message du Président	1
Mandat, juridiction et organisation du Tribunal	4
Président, vice-présidents et membres du Tribunal	6
Buts et rendement	7
Réalisations au cours de la dernière année	10
Résumé statistique	11
Information financière	15

Message du Président

« Si nous nous efforçons chaque jour de nous améliorer en donnant le meilleur de nous-même, alors nous pourrons affirmer que nous nous sommes acquittés de nos fonctions. » Heber J. Grant

Je suis heureux d'annoncer que le Tribunal d'appel en matière de permis s'est acquitté de ses fonctions. En qualité de président, jamais je n'ai été aussi fier du travail accompli qu'avec la conclusion de l'exercice financier 2004-2005. Ce Rapport annuel démontre brillamment nos succès.

Fidèle à l'engagement du gouvernement d'offrir aux citoyens de l'Ontario des services rentables et de qualité, le Tribunal a satisfait aux attentes du public et des parties intéressées de façon dévouée et en temps voulu, tout en raffinant ses processus, en améliorant les procédures des conférences préparatoires aux audiences et en atteignant une plus grande efficience opérationnelle.

Pendant l'exercice 2004-2005, nous avons apporté de nombreuses améliorations à nos procédures et règlements afin de démontrer aux parties appelées à comparaître devant le Tribunal que nous étions un organisme juridictionnel juste et courtois. Parmi ces améliorations, un nouveau code de conduite adopté par les membres du Tribunal (vice-présidents, membres, personnel administratif) qui ont affaire aux personnes présentes au cours des audiences. De plus, pour donner l'assurance que les procédures du Tribunal soient menées de façon transparente, je me suis assuré qu'aucun membre du Tribunal n'ait accès aux mémoires des parties impliquées avant l'audience au tribunal.

Afin de cerner quelles étapes du processus d'audience pouvaient être raffinées pour en améliorer la rentabilité, j'ai décidé de m'impliquer plus activement à l'audience des causes. Je me suis rendu compte que certaines causes qui exigeaient plusieurs jours d'audience pouvaient être écourtées ou réglées plus tôt, en proposant une médiation avant la date prévue pour l'audience. Pour y parvenir, j'ai demandé à mon personnel administratif de procéder à un plus grand nombre de conférences préparatoires et j'ai assigné, pour les mener, des membres possédant de l'expérience et de l'expertise en médiation. Des 129 conférences préparatoires organisées, 67 se sont conclues par un règlement hâtif, éliminant ainsi tout besoin d'audience. Cette approche unique a permis de recueillir un taux de réussite de 52 % !

Malgré tous nos efforts pour raffiner les processus, 2004-2005 a quand même été un réel défi sur le plan financier. Malgré une légère diminution du nombre d'appels, un plus grand nombre d'affaires complexes ont été entendues, augmentant ainsi la durée de certaines audiences et alourdissant les coûts pour le Tribunal. Afin de respecter notre enveloppe budgétaire, nous avons réussi à modifier les règles des indemnités et des dépenses journalières; la coopération et l'engagement de tous les membres à l'atteinte de bons résultats se doivent d'être soulignés. J'ai aussi désigné un seul membre, ayant une expertise juridique, à entendre les appels selon la Loi sur les services à l'enfance et à la famille, la Loi sur les garderies et la Loi sur l'adoption internationale, ce qui réduira considérablement les coûts pour toutes les parties.

Le Tribunal s'acquitte toujours de son rôle de leader des tribunaux. Un plus grand nombre de ministères nous ont consultés afin de connaître nos procédures dans le but d'adopter certaines d'entre elles, confirmant ainsi notre réputation d'efficience. Pendant l'exercice 2004-2005, le Tribunal a été choisi comme tribunal d'appel pour de nouvelles législations ou règlementations qui prendront effet au cours des exercices 2005-2006 et 2006-2007. Le mandat du Tribunal est appelé à se développer au cours des prochaines années et nous sommes impatients de relever le défi.

Le Tribunal est un organisme juridictionnel tellement efficace que j'ai eu l'occasion de mener des activités de sensibilisation auprès de certains groupes externes sur le rôle et le mandat du Tribunal, et sur ses réalisations. J'ai reçu un excellent accueil et je prévois répéter l'expérience l'an prochain. Afin d'augmenter notre visibilité, je suis à concevoir une trousse de matériel informatif et éducatif qui étoffera mes présentations.

J'ai eu aussi l'occasion d'être co-présentateur de la troisième conférence internationale du *Conseil des tribunaux administratifs canadiens* en juin 2004, sous le thème « Rendre la justice administrative accessible aux peuples de la terre : Un apprentissage en commun. » Nous avons assurément atteint notre objectif qui était de rassembler les principaux intervenants internationaux en justice administrative afin d'informer notre communauté sur les réflexions et les dernières découvertes liées au rôle, aux procédures, aux pratiques et aux fonctions des organismes, des conseils et des commissions. La conférence a été un franc succès et nous a permis de participer, d'apprendre et de partager des connaissances.

Parmi les autres événements organisés en 2004-2005, on trouve des séances d'orientation servant à initier et informer plusieurs nouveaux vice-présidents et membres qui se sont joints au Tribunal. En février 2005, nous avons aussi tenu notre réunion annuelle de formation continue pour tous les membres. Sa réussite est soulignée dans un message que j'ai reçu d'un nouveau membre, qui écrit : « J'ai été très heureux de participer à cet événement bien organisé et très pertinent. J'ai beaucoup appris des membres de cet excellent groupe d'experts et la présentation sur la rédaction des décisions m'a été très utile. J'ai pu constater, après l'allocution de M. Rob Dowler, que le Tribunal a une réputation très enviable. » (Note : Monsieur Dowler est sous-ministre adjoint à la division des politiques et des services de protection des consommateurs, au ministère des Services aux consommateurs et aux entreprises. Il a décrit les nouvelles politiques du gouvernement qui auront une incidence sur le Tribunal.)

Alors que de nouveaux membres se sont joints à nous, 2004-2005 a aussi été marquée par la fin du mandat d'associés de longue date. Malheureusement, deux de nos membres les plus dévoués, Barbara Fraser et Charles Sandiford, sont décédés cette année après un âpre combat contre le cancer. Nous tous, employés ou collègues, avons des souvenirs impérissables de leur passage et leur contribution au Tribunal a été marquante.

Je voudrais féliciter les vice-présidents, les membres et le personnel administratif du Tribunal pour leur travail professionnel et acharné, pour leur engagement envers la justice et l'équité. Ils ont constamment su démontrer le plus haut niveau de normes de services à la clientèle, tout en faisant preuve de responsabilité budgétaire. Je ne pourrais

espérer un groupe de collaborateurs plus consciencieux. Ensemble, nous avons encore atteint d'excellents résultats en 2004-2005.

Pour conclure, en février 2005, j'ai été avisé que le lieutenant-gouverneur en conseil avait reconduit mon mandat à la présidence du Tribunal pour trois autres années, à compter du 1er mai 2005. Ce nouveau mandat me permet de réitérer mon engagement à servir le public et les parties intéressées avec impartialité, respect et délicatesse, en fournissant des services juridictionnels et administratifs qui soient justes, responsables et rentables, tel que requis par mon mandat. Je cite Jonas Salk : « La plus grande récompense de l'accomplissement est de pouvoir continuer à accomplir. » Je suis heureux d'avoir l'occasion de faire plus et de continuer à faire progresser notre solide organisation.

MANDAT, JURIDICTION ET ORGANISATION DU TRIBUNAL D'APPEL EN MATIÈRE DE PERMIS

Rôle et fonctions

Le Tribunal d'appel en matière de permis est un tribunal administratif indépendant quasi-judiciaire. Son mandat consiste à recevoir les demandes d'appels, tenir des audiences, régler les différends et rendre des décisions concernant les demandes d'indemnisation et d'octroi de permis qui sont régies par le ministère des Services aux consommateurs et aux entreprises, le ministère des Transports, le ministère des Services à l'enfance et à la jeunesse, le ministère de la Formation et des Collèges et Universités, ainsi que le ministère des Affaires municipales et du Logement.

Constitué le 1er avril 2000 en vertu de la Loi sur le Tribunal d'appel en matière de permis de 1999, le Tribunal fut créé afin de reprendre les responsabilités relatives aux permis de quatre organismes prédécesseurs : la Commission d'appel des enregistrements commerciaux, la Commission d'appel des suspensions de permis, la Commission d'étude des écoles privées de formation professionnelle et la Commission de révision des services à l'enfance et à la famille. Le Tribunal entend les appels de toute la province. Comme tribunal quasi-judiciaire, il est assujetti aux règles de la justice naturelle et aux exigences de la Loi sur l'exercice des compétences légales. Les personnes nommées au Tribunal doivent conduire des audiences justes, efficaces et impartiales, où elles examinent toutes les preuves présentées et rendent des jugements écrits sur la base de la preuve présentée à l'audience, de façon à protéger l'intérêt public.

La Tribunal reçoit des demandes d'appels en vertu de 22 lois qui sont :

- Code de la route
  - Article 32(12) (b) (i) – Examen médical
  - Article 47(1) – Examen médical et permis d'utilisation d'un véhicule utilitaire-transporteur
  - Article 17(2), (3) – Utilisation d'un véhicule utilitaire
  - Article 48.3 (2) – Suspension du permis de conduire
  - Article 55.1 (3) – Mise en fourrière d'un véhicule automobile
  - Article 82.1 – Retenue et mise en fourrière d'un véhicule utilitaire
  - Article 95(1) – Permis d'inspection des véhicules automobiles – Garage
- Loi sur la protection du consommateur
- Loi sur le code du bâtiment
- Loi sur l'adoption internationale
- Loi sur le camionnage
- Loi sur le courtage commercial et immobilier
- Loi sur le ministère des Services aux consommateurs et aux entreprises
- Loi sur le régime de garantie des logements neufs de l'Ontario
- Loi sur les agences de recouvrement
- Loi sur les agences de voyage
- Loi sur les cimetières

- Loi sur les collèges privés d'enseignement professionnel
- Loi sur les commerçants de véhicules automobiles
- Loi sur les courtiers en prêts
- Loi sur les directeurs de services funéraires et les établissements funéraires
- Loi sur les distributeurs de livres brochés et de périodiques
- Loi sur les garderies
- Loi sur les huissiers
- Loi sur les pratiques de commerce
- Loi sur les pratiques de commerce discriminatoires
- Loi sur les renseignements concernant le consommateur
- Loi sur les services à l'enfance et à la famille

Organisation

Le lieutenant-gouverneur en conseil nomme tous les membres du Tribunal. Le président occupe un poste permanent, alors que les vice-présidents et les membres oeuvrent à temps partiel. Ces membres estimés du personnel proviennent de toutes les régions de l'Ontario et apportent des expertises diverses au Tribunal. Le président est responsable de l'ensemble des activités et de l'administration du Tribunal, et doit offrir son leadership et donner l'orientation à suivre aux vice-présidents et aux membres ainsi qu'au personnel.

Le Tribunal est appuyé par du personnel embauché en vertu de la Loi sur la fonction publique. Il est composé du directeur général de l'administration, du greffier, du greffier adjoint, de l'adjoint administratif et de six coordonnateurs aux audiences. Le personnel répond aux questions des requérants et du public en général, et offre son aide aux personnes désignées. Ils sont responsables de la logistique de réception des appels, des horaires d'audiences, de la préparation des documents pertinents aux causes, de l'aménagement des salles d'audience, de la consignation des rapports et de la supervision de la publication des décisions.

Comment nous rejoindre

Tribunal d'appel en matière de permis
1, av. St. Clair Ouest
12e étage
Toronto (Ontario) M4V 1K6

Téléphone : 416 314-4260 ou 1 800 255-2214
Télécopie : 416 314-4270 ou 1 800 720-5292

Site Web : *www.lat.gov.on.ca*

PRÉSIDENT, VICE-PRÉSIDENTS ET MEMBRES DU TRIBUNAL D'APPEL EN MATIÈRE DE PERMIS (2004-2005)

Président

Carl F. Dombek, B.A., LL.B.

Vice-présidents

Thomas Dastous
Fitzpatrick, Bruce F.
Alan E. Garbe
Marjorie L. Hiley
Derek Israel
Kenneth S. Jepson
Daniel Laurin
John H. Macintosh
William M. McIntosh
Maxwell L. Rotstein
Irvin H. Sherman, c.r.
Douglas R. Wallace
Terrence A. Wardrop, c.r.
Jane Weary

Membres

Hakam T. Abu-Zahra, M.D.
Antoine Albert Aouad, M.D.
Elizabeth Bennett-Martin
Donald Benninger
John T. Biehn, M.D.
Barbara Bjarneson
Dino P. Bottero
Victor H. Braney
Kerr W. Clark, médecin
Patrick Graham Coffey, médecin, F.R.C.S.(C).D.
(Obs.) R.C.O.G.
John Corsi
Greg Crompton
Simon Dann
Malcolm Fealing
Kevin Flynn, médecin
A. Barbara Fraser
Wayne M. French
Gurdev S. Gill
Graeme Goebelle
William A. Gray, médecin
Christopher D.J. Hacio

Donald J. Harterre, médecin
Joe Hewitt
David Hurst, médecin
Maxim Jean-Louis
Jim Kennelly
Raymond Kolynchuk
Kenneth W. Koprowski
Terrence V. Lorette
Roy Melvin, M.D.
Nives Montano
Malcolm Montgomery
Keith Penner
Al Pilutti
André Pinard
Nick Pinto
Maurice G. Power
Kenneth S. Raven
Harjinder Sahdra
Anthony Saldanha
Charles J. Sandiford
William E. Settatree
Elizabeth Sproule
Normal William Struthers, médecin
Philip Warren Sweetnam
Cecilia J. Tayor
David Ian Turnbull, médecin
Bruce L. Wright

BUTS ET RENDEMENT

Les buts essentiels au succès du Tribunal d'appel en matière de permis sont : le critère d'actualité, une efficience budgétaire optimale, la qualité et la constance. Au Tribunal, les activités clés qui ont une incidence sur ces buts sont surveillées, les résultats sont mesurés et les améliorations sont apportées dès qu'elles sont identifiées.

Les opérations du Tribunal se divisent en quatre phases : la demande d'audience, l'établissement du calendrier des audiences, la tenue des audiences et le prononcé des décisions du Tribunal. Chacune des phases a une durée spécifique qui varie selon le type d'appel.

Le Tribunal examine ses performances tous les mois. Des graphiques statistiques sont remis au ministre et au sous-ministre des ministères concernés par les lois qui tombent sous la juridiction du Tribunal.

Réception des demandes d'appel

Les employés ont entre une et trois semaines pour :

- Examiner la demande d'appel pour vérifier que la demande du requérant est fondée ;
- S'assurer que les frais exigés et que les documents pertinents ont été déposés au tribunal dans les délais prescrits ;
- Faire parvenir des copies de la demande d'appel aux personnes qui s'occupent de l'administration du programme ou au ministère intéressé ;
- Consulter les personnes qui s'occupent de l'administration du programme quant au nombre de jours d'appel et des témoins appelés ;
- Faire suivre la demande d'appel complétée au responsable des horaires d'audience.

Calendrier des audiences

Le responsable de l'horaire des audiences dispose d'un maximum de cinq jours pour mettre la demande au calendrier. Un schéma chronologique, de nature juridique ou administrative, doit guider le calendrier des demandes d'appel :

• Suspension du permis de conduire	15 à 20 jours
• Ordonnances en vertu de la Loi sur les services à l'enfance et à la famille	60 jours
• Enregistrement d'un véhicule utilitaire	60 à 90 jours
• Retenue et mise en fourrière d'un véhicule utilitaire	30 jours
• Ordonnances en vertu de la Loi sur les garderies	60 jours
• Ordonnances en vertu de la Loi sur l'adoption internationale	60 jours
• Examen médical	30 jours
• Mise en fourrière d'un véhicule automobile	18 à 20 jours
• Permis d'inspection des véhicules automobiles - Garage	30 à 60 jours
• Propositions ou décisions en vertu des diverses lois sous la juridiction du Ministère des Services aux consommateurs et aux entreprises, des industries autogérées et de la Loi sur le régime de garantie des logements neufs de l'Ontario	moins de 120 jours

Tenue des audiences

La durée des audiences est fonction du temps nécessaire à chacune des parties pour présenter ses preuves et faire valoir son argumentation. La durée des audiences peut aller d'une demi-journée à 15 jours.

Cependant, le président a établi des délais pour l'achèvement des audiences selon la nature de certaines lois, comme il en est autorisé par l'article 16.2 de la Loi sur l'exercice des compétences légales. Ces délais servent à s'assurer qu'aucun retard ne retardera le processus ; ils servent aussi de mesure de performance qui permet de maintenir le cycle moyen des procédures d'appels sous la barre des six mois.

Prononcé des décisions

L'objectif du Tribunal est de rendre ses décisions aux parties concernées 30 jours au plus tard après les audiences. Les vice-présidents et les membres doivent soumettre l'ébauche de leurs décisions pour examen au plus tard 23 jours après la fin de la procédure d'appel. Les délais pour certaines procédures du Tribunal sont plus courts :

- Suspension du permis de conduire — 1 jour
- Retenue et mise en fourrière d'un véhicule utilitaire — 14 à 28 jours
- Examen médical — 7 jours
- Mise en fourrière d'un véhicule automobile — 1 à 3 jours
- Permis d'inspection des véhicules automobiles - Garage — 14 à 28 jours

Perfectionnement professionnel

Le Tribunal accorde la plus haute priorité au perfectionnement professionnel et à la formation de ses vice-présidents, de ses membres et du personnel. Le Tribunal offre ses propres séances d'orientation aux nouveaux vice-présidents et membres, autant sur les procédures d'audiences que sur les processus administratifs ou la rédaction de décisions. Les nouveaux membres du Tribunal siègent comme observateurs au cours de trois audiences. Relevant du président de l'audience, ils apprennent à tenir une audience et à rédiger les décisions pour le Tribunal. Les nouveaux vice-présidents peuvent s'inscrire à des cours de formation pour arbitre commandités par la *Society of Ontario Adjudicators and Regulators*. Le Conseil de gestion du gouvernement offre aussi une séance d'orientation pour les nouveaux membres.

La présidence du Tribunal s'efforce de tenir, chaque année, au moins deux séances de formation continue avec l'aide de délégués provenant de certains autres tribunaux, de cabinets d'avocats ou du ministère du Procureur général. Les sujets abordés touchent, entre autres, la tenue d'une audience et la rédaction des décisions. Des représentants de secteurs qui portent des causes en appel sont invités à faire connaître le contexte propre à leurs activités.

Le personnel du Tribunal est incité à saisir les occasions d'apprentissage qui se présentent à eux, comme partie intégrante de leur plan de perfectionnement personnel.

RÉALISATIONS AU COURS DE LA DERNIÈRE ANNÉE

Examen des pratiques commerciales visant une plus grande efficacité et un meilleur rapport investissement/rendement

Au cours de l'exercice 2004-2005, le Tribunal a analysé tous les processus touchant la préparation et le prononcé des décisions. Tout le personnel administratif a participé aux quatre réunions.

Le Tribunal a aussi instauré de nouvelles règles et apporté des modifications à plusieurs procédures administratives, mis en application un code de conduite pour tous les membres et tout le personnel du Tribunal qui devra être suivi, afin de démontrer aux parties appelées que le Tribunal est un organisme juridictionnel juste et courtois. Le code de conduite a été remis à tous les ministères et à toutes les autorités administratives déléguées qui paraissent devant le Tribunal.

Dans la logique de l'engagement du président à atteindre un meilleur rapport investissement/rendement, le nombre de membres appelés à siéger aux audiences d'appel en vertu de la Loi sur les services à l'enfance et à la famille, de la Loi sur les garderies et de la Loi sur l'adoption internationale, a été réduit de trois à un. Cette initiative sera utile aux parties et au Tribunal en diminuant les frais de préparation aux audiences. Le Tribunal a aussi instauré la tenue de deux à trois courtes audiences quotidiennes afin de faire face aux contraintes budgétaires.

La formule des conférences préparatoires aux audiences a été modifiée en réponse à des critiques constructives reçues d'un certain nombre de membres qui menaient ces conférences et des personnes qui y participaient. Précédemment, de nombreuses conférences préparatoires aux audiences se faisaient par téléphone. Depuis janvier 2005, ces démarches se font en personne lorsque les parties habitent à Toronto ou dans les environs. Le même principe est utilisé lorsque toutes les parties habitent une région où seront tenues des audiences. Les conférences préparatoires aux audiences en personne permettent d'avoir plus souvent un règlement hâtif et ont l'avantage de mieux cerner les litiges.

Le président a aussi mis fortement l'accent sur le règlement des litiges avant de devoir procéder aux audiences. Ainsi, le Tribunal a mené 129 conférences préparatoires aux audiences et 67 se sont conclues par un règlement hâtif. Une bonne préparation de la part de toutes les parties facilite le processus d'exploration et aide chacun à entreprendre des discussions et des négociations fructueuses.

La charge de travail du personnel du Tribunal a aussi été rationalisée lorsque nous avons distribué des gabarits d'assignation à remplir aux différentes administrations. Ainsi, les assignations sont toujours signées par la présidence, mais le travail administratif de leur préparation a été éliminé. De plus, les conclusions des audiences ne sont plus photocopiées et distribuées aux présidents des audiences.

Le Tribunal a mis en place un système de messagerie vocale interactif pour améliorer le service à la clientèle. Pour l'exercice 2004-2005, le Tribunal a reçu plus de 5 000 demandes de renseignements. Ce nouveau système a permis de réduire de 50 % le nombre de demandes traitées directement par le personnel.

Programmes de formation interne du Tribunal

Le président a tenu, le 24 février 2005, sa réunion annuelle de formation continue. Un forum composé de trois conférenciers invités représentant différentes administrations ont expliqué aux membres ce qui est attendu de la présidence du Tribunal. Le sous-ministre adjoint de la Division des politiques et des services de protection des consommateurs, du ministère des Services aux consommateurs et aux entreprises, a informé les participants des nouvelles initiatives gouvernementales qui auront un impact sur le Tribunal. Un atelier de rédaction des décisions a aussi été présenté pendant la journée. Les réactions ont été très positives et de nombreux membres ont qualifié la réunion d'utile et de satisfaisante.

Nouveau sur le site Web du Tribunal

Afin de répondre au nombre grandissant de demandes d'examen de dossiers par les avocats qui doivent comparaître aux audiences, un bref de référence a été rendu disponible sur le site Web du Tribunal, le 21 juin 2004. Cette section offre 22 causes importantes entendues par le Tribunal, par la Cour supérieure de justice, par la Cour suprême du Canada et par d'autres juridictions. Le bref de référence est aussi disponible aux différentes parties dans les salles d'audience. Ainsi, il n'est plus nécessaire lors d'une audience que les avocats d'une partie remettent au président du Tribunal une copie de ces jugements. Les deux parties et le Tribunal peuvent ainsi économiser temps et argent.

Initiatives de sensibilisation

Le *Niagara Peninsula Children's Centre* a invité le président à donner une conférence sur l'art de présenter une preuve d'expert. Il a aussi fait une présentation pour expliquer le rôle et le mandat du Tribunal, et sur l'importance de la médiation aux étudiants du programme de *Règlements extrajudiciaires des différends* de la faculté d'éducation permanente de l'Université de Toronto. Ces rencontres ont permis des discussions tellement riches que le président est à monter une trousse de présentation formelle qui sera utilisée lors d'engagements ultérieurs et qui servira à instruire le public et à augmenter la visibilité du Tribunal.

RÉSUMÉ STATISTIQUE

Au cours des trois derniers exercices, le Tribunal a gardé le rythme régulier des deux exercices précédents, mais de nouvelles tendances intéressantes deviennent visibles, comme une augmentation des demandes d'appel liées au secteur médical. Même si le nombre de demandes d'appel était inférieur en 2004-2005, le nombre de cas complexes

exigeant plus de jours d'audience est en augmentation. Plusieurs de ces longues causes étaient liées à la Loi sur les services à l'enfance et à la famille. La diminution du nombre de demandes d'appel pourrait être attribuable à des négociations fructueuses entre les personnes inscrites ou les consommateurs et les différentes administrations, éliminant ainsi le besoin de propositions ou de prononcés de décisions.

	2002-2003	2003-2004	2004-2005
Nombre de demandes d'audiences reçues	564	740	635
Nombre de jours d'audience fixés	911 jours	916 jours	886 jours
Nombre de jours d'audiences tenues	322 jours	373 jours	380 jours
Nombre de décisions et d'ordonnances rendues	549	610	599
Nombre de conférences préparatoires aux audiences	95	97	129
Durée moyenne des audiences	,84 jour	,79 jour	,85 jour
Durée moyenne de communication des décisions	12 jours	14 jours	15,4 jours

Le pourcentage des appels par loi et type d'appel est de :

	2002-2003	2003-2004	2004-2005
Loi sur les huissiers	1 %	0 %	0 %
Loi sur les agences de recouvrement	0 %	1 %	0 %
Loi sur les services à l'enfance et à la famille	0 %	0 %	2 %
Loi sur les garderies	0 %	0 %	0 %
Loi sur les directeurs de funérailles et les établissements funéraires	0 %	0 %	0 %
– Règlement	0 %	0 %	1 %
– Inscription			
Code de la route	45 %	53 %	44 %
Loi sur les commerçants de véhicules automobiles	1 %	0 %	0 %
- Règlement	18 %	19 %	20 %
- Inscription			
Loi sur le régime de garantie des logements neufs de l'Ontario	17 %	15 %	17 %
- Règlement	7 %	7 %	6 %
- Inscription			
Loi sur les collèges privés d'enseignement professionnel	0 %	0 %	0 %
Loi sur le courtage immobilier et commercial	1 %	0 %	3 %
Loi sur les agences de voyage			
- Règlement	4 %	0 %	1 %
- Inscription	5 %	5 %	4 %

- Les pourcentages étant arrondis, le total pourrait ne pas atteindre 100 %.
- Le nombre total d'appels interjetés par loi et type d'appel est exprimé sur le graphique ci-dessous. Voir les pages 4 et 5 pour les noms complets des lois.

Tribunal d'appel en matière de permis

Nombre d'appels interjetés - Exercice financier 2004-2005 = 635
Par loi et type d'appels au 31 mars 2005

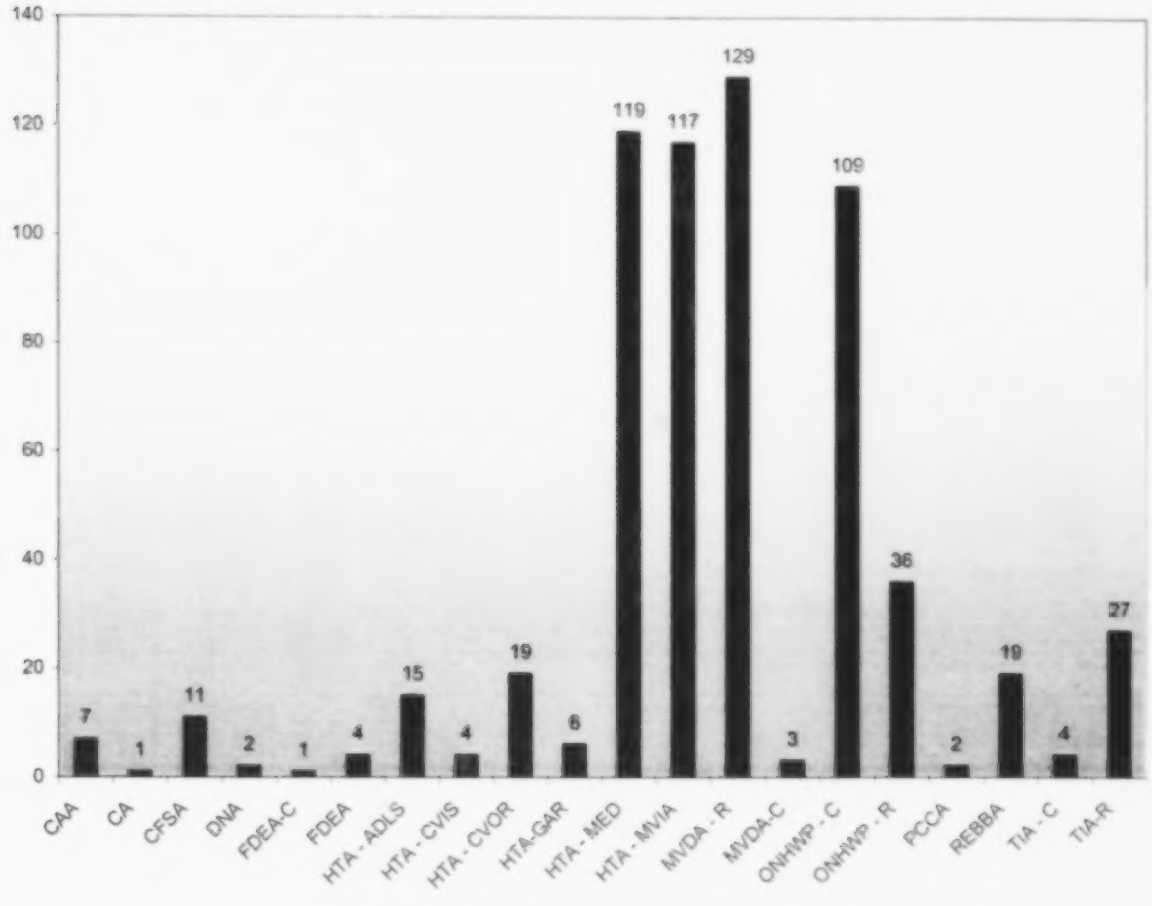

Tribunal d'appel en matière de permis

Durée moyenne du processus d'appel
Exercice financier 2004-2005, au 31 mars 2005

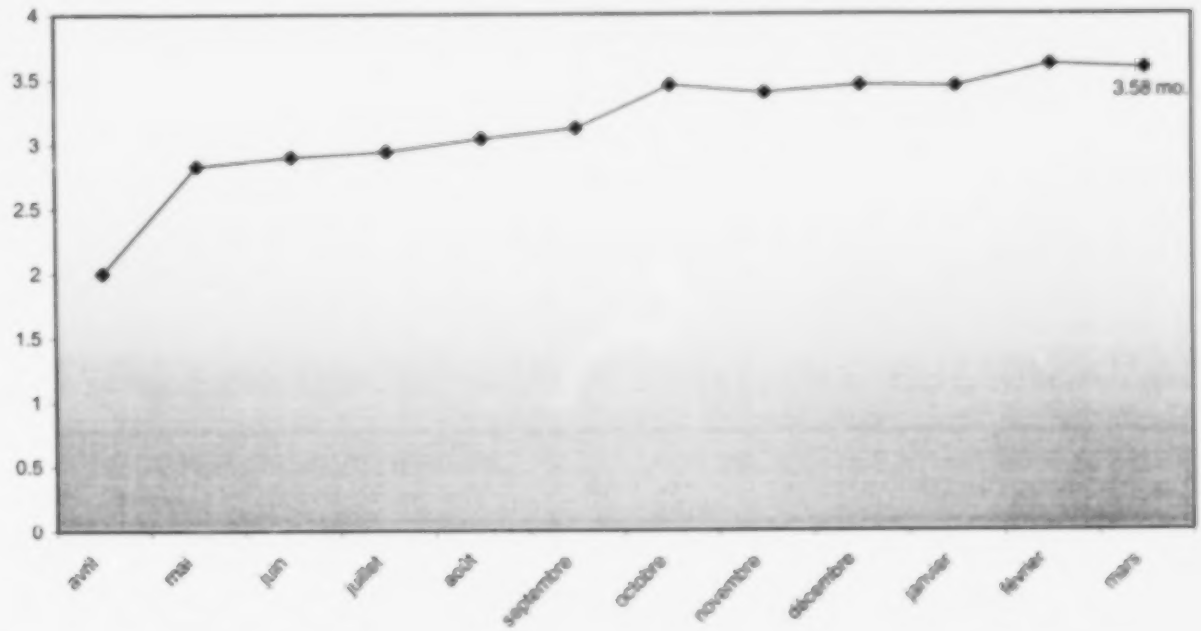

INFORMATION FINANCIÈRE
2003-2004

Compte type	2003-2004 Prévisions publiées	Dépenses effectives
Salaires et traitements	633 800 $	591 753 $
Avantages sociaux	113 600	69 856
Transport et communications	94 200	80 731
Services	282 000	358 119
Fournitures et matériel	35 900	44 499
TOTAL	1 159 500 $	1 144 957 $
Revenus		70 733 $

INFORMATION FINANCIÈRE
2004-2005

Compte type	2004-2005 Prévisions publiées	Dépenses effectives*
Salaires et traitements	635 400 $	626 940 $
Avantages sociaux	97 700	87 699
Transport et communications	94 200	67 012
Services	536 800	573 546
Fournitures et matériel	35 900	19 697
TOTAL	1 400 000 $	1 374 894 $
Revenus		63 705 $

Remarque :

* Les dépenses effectives pour 2004-2005 sont des dépenses effectives de fin d'années intérimaires. Les chiffres de fin d'année définitifs seront déposés à la Législature en septembre.

ISSN 1499-0725

06/2005 - .200M

© Imprimeur de la Reine pour l'Ontario, 2005